



## **COMMUNIQUÉ**

*Pour diffusion immédiate*

### **LES MOTONEIGES DOIVENT SORTIR DES PARCS DU QUÉBEC**

Québec, le 16 janvier 2008 – Les conseils régionaux de l'environnement (CRE), Nature Québec et Aventure écotourisme Québec (AEQ) estiment que la pratique de la motoneige et autres activités motorisées sont incompatibles avec la préservation de l'intégrité des parcs nationaux du Québec. Ils soutiennent la ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP), Mme Line Beauchamp, dans ses efforts visant à régulariser cette situation en appliquant rigoureusement la politique et le règlement sur les parcs. Les organismes demandent à la ministre de fixer à 2009 au plus tard l'arrêt de toute tolérance ou autorisation de circuler en motoneige ou en VTT dans les parcs du Québec.

La pratique de la motoneige est actuellement tolérée dans plusieurs parcs nationaux du Québec : parcs du Mont-Tremblant, de Plaisance, d'Oka, du Mont-Orford et des Monts-Valin. Or, les motoneiges et les véhicules récréatifs motorisés (VRM) sont une source importante de pollution non compatible avec la mission des parcs et avec les autres clientèles qui les fréquentent. De plus, ces activités sont une nuisance sonore, fragmentent les territoires et endommagent les sols et les milieux fragiles (ex : marais, marécages et tourbières) qui s'y trouvent, affectant ainsi la faune.

« Le territoire du Québec est assez vaste pour que les motoneigistes n'aient pas à utiliser les parcs nationaux. Des scénarios de contournement existent, il faut les appliquer » a affirmé en conférence de presse M. Philippe Bourke, directeur du RNCREQ. « Considérant la richesse et la fragilité des écosystèmes des parcs nationaux du Québec, il est inconcevable qu'un sentier de motoneige ou de tout-terrain traverse ces territoires. Ces activités doivent donc prendre fin » soutient pour sa part M. Christian Simard, directeur général de Nature Québec. Tous deux tiennent à rappeler que la politique sur les parcs reconnaît clairement que ces activités récréatives sont incompatibles avec la mission de conservation d'une aire protégée. Celle-ci stipule que :

*« Les sports motorisés, tels (...) la motoneige et les véhicules tout terrain, occasionnent un degré élevé de pollution et de dégradation de l'environnement. Ces activités entraînent une pollution sonore qui dérange autant la faune que les visiteurs. Les huiles et l'essence contaminent l'environnement (...). Pour toutes ces raisons, les sports motorisés sont interdits dans les parcs. » Politique sur les parcs (mars 2002)*

Le RNCREQ, Aventure Écotourisme Québec et Nature Québec demandent à la ministre de préparer un calendrier de retrait serré fixant à 2009 au plus tard la fin des tolérances et autorisations spéciales. Ils demandent à l'industrie de la motoneige de régulariser sa situation et de s'entendre rapidement sur des solutions de contournement dans les différents parcs touchés, comme cela a été fait avec succès dans le parc national des Hautes-Gorges-de-la-Rivière-Malbaie. De plus, ils espèrent que l'ensemble des intervenants concernés, notamment les ministres des Transports et des Ressources naturelles, respecteront cette volonté de régularisation et soutiendront toute démarche allant dans ce sens.

Nature Québec ([www.naturequebec.org](http://www.naturequebec.org)) est un organisme national à but non lucratif qui regroupe près de 5000 individus et 100 groupes affiliés œuvrant dans les domaines de l'environnement et du développement durable. Fondé en 1981, l'organisme s'est prononcé publiquement au cours des années sur un grand nombre de questions environnementales, dont les aires protégées, l'agriculture, l'exploitation forestière et le développement énergétique.

Le Regroupement national des conseils régionaux de l'environnement du Québec (RNCREQ, [www.rncreq.org](http://www.rncreq.org)) a pour principal mandat d'être le porte-parole des seize conseils régionaux de l'environnement (CRE) et de leur offrir information et soutien. Il s'agit d'un réseau unique de protection de l'environnement et de promotion du développement durable puisqu'il dispose d'une structure dans chacune des régions du Québec.

Aventure Écotourisme Québec ([www.aventure-ecotourisme.qc.ca](http://www.aventure-ecotourisme.qc.ca)) est un organisme sans but lucratif qui regroupe les principaux intervenants des nombreuses activités de plein air au Québec et s'assure de la qualité et de la sécurité des services offerts par les entreprises membres en les accréditant selon des critères rigoureux.

*Information :*

Mylène Bergeron, coordonnatrice aux communications et aux sollicitations de Nature Québec  
Tél. : (418) 648 - 2104 poste 2074 ou (418) 933-2031 — [communications@naturequebec.org](mailto:communications@naturequebec.org)

Chantal Rainville, responsable des communications du RNCREQ  
Tél. : (418) 522-0006, poste 2222 ou (418) 254-6938 — [chantal.rainville@rncreq.org](mailto:chantal.rainville@rncreq.org)

Pierre Gaudreau, Aventure Écotourisme Québec  
Tél. : (450) 661-2225 — [info@aventure-ecotourisme.qc.ca](mailto:info@aventure-ecotourisme.qc.ca)

**Tableau**

<i>Parcs touchés</i>	<i>Nombre de km de sentier de VRM à l'intérieur du parc</i>
Parc national du Mont-Orford	1,5
Parc national d'Oka	2,0
Parc national de Plaisance	6,5
Parc national du Mont-Tremblant	85
Parc national des Monts-Valin	25
<b>Total</b>	<b>120 km</b> (sur 33 000 km au Québec)